

## **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise** **Comité syndical du 15 février 2018 - Compte rendu**

### CCCT :

SAINT GERMAIN Georges ; PANNEKOUCKE Fabrice ; DE BORTOLI Jean Paul ; THOMAS Donatienne ; HUDRY Alexandra.

### CCHT :

PERGET Simone ; CUSIN ROLLET Paul ; PENNA Jean Luc ; RAISSON Fabien ; PASCAL MOUSSELARD Gaston.

### CCVA :

POINTET André ; BAZIN Jean Louis ; THOMAS Joseph ; OLEON Laurent ; DUNAND François.

### CCVV :

OLLIVIER Rémy ; LATUILLIERE Jean Pierre.

### COVA :

LUISET René ; MARCHAND MAILLET Thierry ; BOCH Jean Luc ; MICHELAS Corinne ; GENSAC Véronique.

### CD :

GAYMARD Hervé ; UTILLE GRAND Cécile ; PICOLLET Auguste ; ABONDANCE Jocelyne.

### **1- Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Le Président Hervé Gaymard ouvre la séance et présente les éléments de contexte budgétaires pour 2018. En terme de recettes, globalement la tendance à une diminution du soutien des financeurs aux dépenses de fonctionnement se maintient. Les recettes de fonctionnement sur l'ingénierie et les actions proviennent maintenant majoritairement des fonds européens FEADER et FEDER à travers les différents programmes contractualisés à l'échelle Tarentaise (Leader, Espace Valléen, PAEC, Alcotra), de l'Etat à travers le dispositif de transition énergétique TEPOS TEPCV et du Département de la Savoie à travers le CTS.

Sur les dépenses, l'approbation du SCOT en décembre 2017 clotûre les dépenses d'études réalisées pour son élaboration depuis 2012. Les frais de personnel dédiés au suivi de la mise en oeuvre du SCOT seront également en diminution.

Concernant le service eau et risque, 2018 est une année de transition dans l'attente des résultats de l'étude de gouvernance GEMAPI. Le territoire doit dès à présent consacrer des moyens à la préparation des prochains contrats de financements pour que leur démarrage ne soit pas trop tardif. Sur les autres thématiques, 2018 verra le lancement du Contrat Local de Santé et les programmes Espace Valléens et Leader poursuivront leur phase de réalisation, avec le portage par l'APTV des actions transversales.

### **1-2 Charges de personnel**

Fabrice Pannekoucke détaille les charges de personnel prévues à 564 868 € dont 155 478 € pour l'ADS (réalisation 2017 : 571 900 € dont 151 520 € pour le service ADS). Les évolutions concernent le départ du

chef de projet SCOT, la création d'un poste de technicien de rivière et un remplacement de congé maternité pour 6 mois (mise en oeuvre de l'espace valléen).

Les charges de fonctionnement courant de la structure (hors articles 6228,617 et 6236 détaillés ci-après) sont stables et prévues à hauteur de 173 056 € dont 14 000 € pour le service ADS.

#### **1-4 Détail des actions par service (articles 615 – études ; 6228 – Divers ; 6236- imprimés ; 202 – études Scot)**

##### **Actions générales**

- Recherche de victimes sous avalanche : paiement par l'APTV des frais d'hélicoptère lors d'avalanches sans victimes identifiées (10 000 €)

- Adhésion à la fédération des maires de Savoie : 8 321 € /an pour les communes de Tarentaise

Ces actions ne bénéficient d'aucun financement.

- Location de la base d'accueil de l'hélicoptère de la sécurité civile l'été à Courchevel (11 500 €) : lien par convention avec le Conseil Départemental et Arlysère. Le Conseil Départemental apporte une subvention de 5000 € par an.

- Fond pour l'hébergement d'urgence (10 0000 €) : aide aux communes pour couvrir les frais en cas de plan d'hébergement d'urgence : remboursement par l'APTV des factures liées à l'hébergement d'urgence des personnes ayant dû interrompre leur voyage pour cause d'intempéries notamment.

- Actions de l'association des maires de Tarentaise : études finances locales pour un coût de 10 800 €.

##### **SCOT et urbanisme, mobilité**

SCOT : Les dépenses relatives au SCOT concernent la mise en oeuvre de l'observatoire du SCOT (prestation de l'AGATE 11 840 €) et de l'achat de données (4 000 €). Ces prestations ne sont pas financées.

Rézo Pouce : Sur la mobilité, les dépenses concernent l'animation du Rézo Pouce (prestation de l'agence écomobilité 30 000 € et outils de communication 10 000€) financés par l'ADEME via le dispositif TEPOS.

Les dépenses d'ingénierie interne sur le volet diminuent avec le départ du chef de projet SCOT début avril qui ne sera pas remplacé (redéploiement interne des missions). Les frais de personnel seront donc de 0.5 ETP.

Animation Coach Copro : le renouvellement de l'engagement avec Atout France qui anime la démarche Coach copro est prévu pour une année. La mise en place la plateforme de rénovation énergétique qui intègre la rénovation de l'immobilier de loisir, permet de soutenir l'action Coach Copro à 60 % (Fonds pour la transition énergétique - Etat).

##### **Eau et risques**

André Pointet explique qu'avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, une évolution est à prévoir sur ce service. Il est proposé des crédits pour l'étude GEMAPI en cours (75 000 €), des levés topographiques (dignes) pour 50 000 € et une expertise sur la dynamique des lits amoindris (50 000 €).

Les dépenses d'ingénierie interne concernent les deux postes de chargés de mission à temps complet. Un appui supplémentaire à travers un poste de technicien rivière est proposé (1 ETP sur 6 mois à compter du mois de juillet 2018). Les recettes proviennent de l'agence de l'eau qui intervient sur la partie des missions éligibles au financement (hors inondations).

En 2018 le service eau est configuré à minima avec la poursuite de deux objectifs :

- La finalisation de l'étude de gouvernance GEMAPI et l'appui à la coordination des actions (sans accompagnement des CC pour le portage des opérations)
- La construction des nouveaux outils contractuels PAPI et CBV

André Pointet souligne que les orientations sur GEMAPI doivent être considérées avec soin. Les modalités d'organisation qui seront choisies auront des conséquences directes sur les financements que pourra mobiliser le territoire auprès de l'agence de l'eau. Il insiste sur la nécessité pour les élus d'être présents lors des réunions où des orientations vont être prises.

Hervé Gaymard propose que les communautés de communes soient destinataires d'un courrier à ce sujet qui leur rappelle l'importance de la présence des élus lors des réunions de pilotage GEMAPI.

Georges St Germain indique que les communauté de communes auront besoin de l'appui de l'APTV sur la mise en oeuvre des actions GEMAPI en 2018. Il met en garde contre les décisions prises trop rapidement par les communautés de communes avant d'avoir une orientation collective car les actions en amont auront des conséquences en aval. Il y a un véritable intérêt demain à aller vers une solution d'animation globale à l'échelle de la Tarentaise.

### **Santé et service**

Jocelyne Abondance explique qu'en 2018 l'APTV signera le Contrat Local de Santé avec l'ARS. Sont donc prévus des crédits d'actions (10 000 €) et d'animation (25 000 €). Cette dernière serait mutualisée avec la communauté d'agglomération Arlysère. Les financements sont mobilisables dans le CTS et sur les actions classiques de l'ARS (hors animation).

L'autre projet consiste en la coopération Alcotra Mismi sur le projet de télémédecine. Les dépenses concernent l'animation via la bureau d'étude Arcodev (20 280 €), le suivi administratif et financier (Laurence Bourjot 5 800 €) et des actions de formation et de communication (4350 €). Ces dépenses sont financées par Alcotra (FEDER) à 80%.

### **Espace Valléen - Tourisme estival**

Sandra Ollier détaille les actions du service concernent le programme espace valléen avec l'étude VAE (31 500 €), l'édition du guide du routard Tarentaise (20 000 €). L'achat de droit photos et la diffusion de la carte touristique. Le service comporte également les charges liées à l'animation du Pays d'Art et d'Histoire par la Facim (10 900 €).

Le service comporte un poste d'animation à temps complet. Un remplacement congé maternité est budgétisé pour 6 mois.

### **Energie climat**

Georges St Germain présente les dépenses du service concernent la mise en oeuvre de la Plate Forme Territoriale de Rénovation du logement (ASDER 49 428 €) qui permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux (maison individuelle ou copro) et l'achat de petit matériel pour la plate forme précarité énergétique (1 600 €) mise en oeuvre par le Département.

Pour ce qui concerne l'ingénierie il s'agit de l'animation du volet (1 ETP) et de la procédure Leader.

## **Agriculture et environnement**

Gaston Pascal Mousselard détaille les dépenses concernant des prestations externes pour assurer l'animation des programmes agricoles :

Animation du plan pastoral : engagée pour l'année 2 (nov. 2017 à nov. 2018) et confiée à la SEA (18126 €) elle est nécessaire à la mise en place du plan pastoral et à la mobilisation des crédits. Les recettes (80%) proviennent du FEADER, de la Région et du Département

Animation du PAEC : confiée au GIDA (6 411 €) qui accompagne les agriculteurs pour le montage des dossiers PAEC. Cette animation est obligatoire dans le cadre du dispositif PAEC et financée à 100 % (Etat et FEADER)

Site Natura 2000 - Mise à jour du DOCOB : il s'agit d'évaluer les actions Natura 2000 et de mettre à jour le DOCOB ainsi que la cartographie (mise à jour des extensions délibérées en 2009 par les communes) à travers une prestation externe (8 225 €) . Cette action est financée à 100 % (Etat et FEADER) et obligatoire pour que les agriculteurs ayant contractualisé du PAEC sur les parcelles en Natura 2000 puissent bénéficier des subventions.

Les actions TEPOS sur l'agriculture (GIDA) sont prévues à hauteur de 13 000 € et financées à 70% (ADEME).

### **1.5 - Section d'investissement**

L'élaboration du SCOT étant terminée, la section d'investissement 2018 ne comporte pas de crédits pour des études d'urbanisme. Des dépenses visant à provisionner pour les évolutions de la politique eau et risques sont prévues. Les recettes proviennent du FCTVA, du solde des subventions du CTS sur les études SCOT et des amortissements des études SCOT.

### **1-6 Recettes - Cotisations des membres**

Il n'est pas prévu d'évolution dans le montant des cotisations pour équilibrer le budget 2018.

**Le Président conclut en indiquant que la participation totale 2018 des communautés de communes sera stable à 350 000 €. Celle du Conseil Départemental à 80 000 €.**

## **2. Ouverture de crédits au BP 2018**

Pour assurer la continuité du service, l'exécutif peut, entre le 1er janvier et le vote du budget, engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1312-1 du CGCT).

Sur cette base, le Président propose l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits suivants :

<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Crédits ouverts BP 2017</b>	<b>Ouverture anticipée 2018</b>
2183	Matériel de Bureau et informatique	5 000	1 250
2184	Mobilier	5 000	1 250
2188	Autres immobilisations	5 000	1 250
2051	Concessions et droits similaires	13 000	3 250

Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

### **3 - Indemnités au percepteur**

Le Président propose de délibérer sur l'attribution au receveur principal de Moutiers l'attribution d'une indemnité de conseil.

Cette fonction est occupée par Mme Zanetto Isabelle depuis le 02 novembre 2017. L'indemnité couvre les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, conformément à un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 100 % à Madame Zanetto Isabelle, durant toute la durée de sa fonction de Trésorier Principal et Receveur du Syndicat à la Trésorerie Principale de Moûtiers .

Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

### **4 - Questions diverses**

Fabrice Pannekoucke explique que suite à la journée organisée sur les finances locales à Moûtiers le 28 septembre, plusieurs rencontres ont été organisées avec les cabinets ministériels puis avec celui du Premier Ministre ce jour. La délégation a insisté sur la situation singulière des territoires de montagne qui doivent être considérés à part et a proposé d'être territoire d'expérimentation. Il s'agit davantage de proposer des correctifs aux dispositifs actuels que des changements. Le FPIC n'est pas la seule difficulté, il convient de regarder toutes les charges transférées aux territoires, l'ADS, les CNI et passeports, le PACS, GEMAPI ...

Les services ont été sensibles aux éléments présentés et ont confirmé la volonté d'évolution des dispositifs. L'objectif est de contribuer par nos travaux au PLF 2019 à partir de juin 2018 en faisant remonter des propositions.